

Règlement

Concours photo

« Le Printemps Farguais » - AVRIL 2022



1 Organisateur

La mairie de Fargues organise un concours photo du 01 avril 2022 au 29 mai 2022 avec pour thème :

« Le Printemps Farguais »

2 Présentation du concours

- Le concours :
 - est gratuit et ouvert à tous les Farguais.
 - a pour but de sensibiliser tous les habitants au bien être de la vie à Fargues et au respect de leur cadre de vie.

L'exposition des oeuvres récompensées aura lieu à la fin du mois de Juin (dès la cérémonie de récompense des prix terminées) à la Maison du Temps Libre, puis dans les locaux de la mairie.

3 Conditions de participation

La participation est libre et gratuite, ouverte aux adultes ou mineurs (sous réserve d'une autorisation parentale à joindre au formulaire d'inscription fourni en annexe du présent document).

Les inscriptions s'effectuent, du 01 avril au 29 mai inclus, par dépôt du bulletin d'inscription dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à l'adresse suivante :

concoursphotofargues@gmail.com

Toute inscription reçue après la date de fin d'inscription ne sera pas prise en compte.

Les prises de vues devront représenter la commune de Fargues.

Les photographies avec des visages et / ou des panneaux publicitaires ne sont pas autorisées. De plus aucuns signes distinctifs ne sera accepté sur les oeuvres.

- Chaque participant :
 - pourra concourir à raison d'une photographie minimum à 2 photos maximum.
 - devra donner un titre à sa photo
 - s'engage à envoyer des photographies dont il est l'auteur et accepte que ces photographies soient publiées sous licence libre
 - autorise la libre réutilisation de l'oeuvre par la mairie de Fargues et ce notamment, sur les différents moyens de communication de la mairie de Fargues et en décoration dans les salles de la Mairie

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs du concours.

Toute inscription incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Seules la date et l'heure de l'envoi de la photo font foi. La responsabilité de la Mairie de Fargues ne saurait être engagée en cas de non réception de la photo ou du bulletin d'inscription, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de

pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

4 Mentions obligatoires de participation

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes :

- nom et prénom de l'auteur
- nom du fichier sous la forme : nom_prenom_01.jpg ou nom_prenom_02.jpg
- d'un titre à la photographie

La photo envoyée doit :

- être sous forme de fichier JPG sans compression, sans perte, avec les meta données,
- être en rapport avec le thème défini à l'article 1.
- avoir une résolution de minimum 3200 pixels
- avoir un ratio d'image de 3/2 (ou 2/3), format qui correspond à une impression de photo en 10*15 (portrait ou paysage)

5 Durée du concours

Le concours est ouvert du 01 avril au 29 mai 2022 inclus.

Toute réception de photo :

- reçue après la date de fin du concours ne sera pas prise en compte.
- reçue sans bulletin d'inscription complété, ne sera pas prise en compte.

6 Jury

Le jury est composé d'élus de la commune de Fargues et de professionnels de la photographie. Il se réunira dans le courant du mois de juin 2022.

7 Critères d'évaluations des photographies

Les photographies seront notées sur 20 points répartis selon 10 critères. Chaque critère sera noté de 0 à 2 point détaillé ci dessous.

<u>Technique :</u> [x] Correspondance au thème [x] Cadrage, composition, harmonie des formes et lignes [x] Couleurs, gestion des teintes et saturations [x] Contraste, équilibre de hautes et basses lumières [x] Technique, qualité ou difficulté de réalisation	<u>Vision de la photographie :</u> [x] Originalité, Inventivité [x] Histoire, raconter et délivrer un message [x] Présentation du photographe <u>Critère personnel du jury :</u> [x] Emotion spontanée [x] Adhésion au choix artistique
---	---

Notes de 0 à 2 : 0 = non atteint 1 = réussi 2 = dépassé

8 Utilisation des photographies

Les plus belles photos et les photos sélectionnées seront utilisées sur les différents moyens de communication de la mairie de Fargues, en décoration dans les salles de la Mairie ou dans le cadre d'animations de la mairie.

9 Résultats

Les auteurs des photographies sélectionnées seront contactés par courriel ou téléphone. La proclamation des résultats aura lieu à la fin du mois de Juin 2022, en présence de Monsieur Le Maire.

Autorisation parentale pour les participants mineurs

Je soussigné(e) M/Mme.....autorise mon enfant.....à participer au jeu concours photographique organisé par la ville de Fargues.

Fait à, le/...../2022

Signature

Bulletin d'inscription
Concours Photo Fargues
« Le Printemps Farguais »
AVRIL 2022



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° de téléphone :

Courriel :

CATEGORIES :

- Appareil photo numérique :
- Couleur
 - Noir et blanc
- Smartphone :

Tranche d'âge :

- Moins de 16 ans
- Plus de 16 ans

Professionnel :

- Oui
- Non